

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 décembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1490)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 1360

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 39

ÉTAT B

Mission « Médias, livre et industries culturelles »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

(en euros)

Programmes	+	-
Presse et médias	4 000 000	0
Livre et industries culturelles	0	0
TOTAUX	4 000 000	0
SOLDE	4 000 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement a pour objet d'ouvrir 4 M€ d'autorisations d'engagements au profit de la dotation allouée à l'Agence France-Presse au titre de ses missions d'intérêt général.

Cette dotation complémentaire à celle prévue dans le texte initial du présent projet de loi de finances – 111,8 M€ – s'inscrit dans le contexte d'un plan de transformation de l'Agence qui vise à

la rendre plus compétitive et plus adaptée au marché mondial actuel, en développant notamment ses activités numériques et vidéo.

Elle est rendue possible par le niveau effectif des compensations accordées à l'Agence au titre de ses missions d'intérêt général exercées en 2015, 2016 et 2017, inférieur au plafond maximal autorisé par le droit des aides d'Etat.